

15 novembre 2012

# Mieux exploiter les potentiels existants

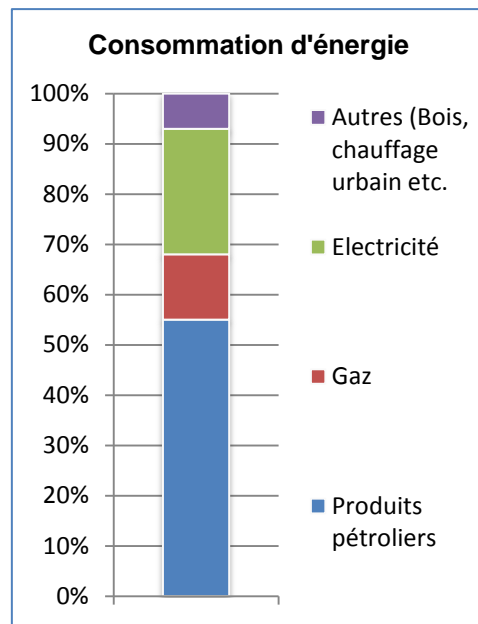
## Position du PLR sur la stratégie énergétique 2050

---

## 1. Principes

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux promeut une politique énergétique libérale, réaliste et prospective. Cela implique d'effectuer une évaluation de la consommation suisse actuelle d'énergie, d'exploiter efficacement les capacités actuelles d'exploitation, de rationaliser la consommation d'énergie et d'éviter la censure technologique de certains modes de production d'énergie. Le PLR souhaite en la matière l'établissement de conditions-cadres claires et fiables à long terme plutôt que le recours à de nouvelles taxes et subventions.

La rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) ne doit pas exploser. Elle doit être aménagée de manière à ce que les petites installations (inférieure à 10 kW) ne reçoivent qu'une aide à l'investissement de base. Ces aménagements devront évidemment tenir compte du rapport coût-bénéfice. Les gros consommateurs d'énergie doivent être exemptés du paiement des taxes RPC. Le PLR rejette la décision d'abolir le plafond de la RPC. C'est seulement ainsi que nous pourrions garantir la sécurité de l'approvisionnement tout en conservant des prix raisonnables.



Deux tiers de la consommation d'énergie en Suisse est produite à partir de combustibles fossiles. Le chauffage recouvre les trois quart de la consommation d'énergie des ménages, en majeure partie de source fossile. Cela représente un potentiel énorme d'économie d'énergie qui passerait par la seule amélioration de l'efficacité énergétique.

Le PLR voudrait que soit clairement démontrée la pertinence des mesures proposées dans la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral. Nous voulons précisément savoir quelles mesures seront mises en œuvre d'ici 2020, 2035 ou encore 2050 afin de résoudre le problème énergétique de la Suisse. Le PLR n'est pas favorable à une tactique du salami. En lieu et place, nous proposons que toutes les mesures envisagées dans la stratégie énergétique 2050 soient mises sur la table et soumises à l'appréciation du peuple.

### Le PLR exige :

- › Une meilleure exploitation des potentiels existants ;
- › L'assainissement du parc immobilier suisse par le biais de normes minimales d'efficacité énergétique ;
- › Appliquer les normes minimales d'efficacité énergétique aux appareils électriques ;
- › Une réforme de la RPC : sans augmentation du plafond actuel de la RPC, tout en exonérant les gros consommateurs d'énergie ;
- › Une réduction des programmes de subvention ainsi que d'autres obstacles aux investissements ;
- › De laisser le marché fixer les prix de l'énergie ;
- › L'établissement de conditions-cadres pour une amélioration de la sécurité des investissements énergétiques ;
- › Une description concrète des mesures de mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050 ;
- › De soumettre au référendum populaire l'adoption du paquet de mesures de la politique énergétique 2050.

## 2. Transports et bâtiments

Actuellement, le parc immobilier suisse absorbe près de 50% de la consommation totale d'énergie. Les bâtiments participent aussi à hauteur de 29% au total des émissions de CO<sub>2</sub> dans notre pays. Du fait que 70% des constructions ont un faible niveau d'isolation thermique, ces bâtiments ne sont pas chauffés de manière efficace. Ces chiffres indiquent qu'il y a dans ce domaine un large potentiel d'économie d'énergie à exploiter.

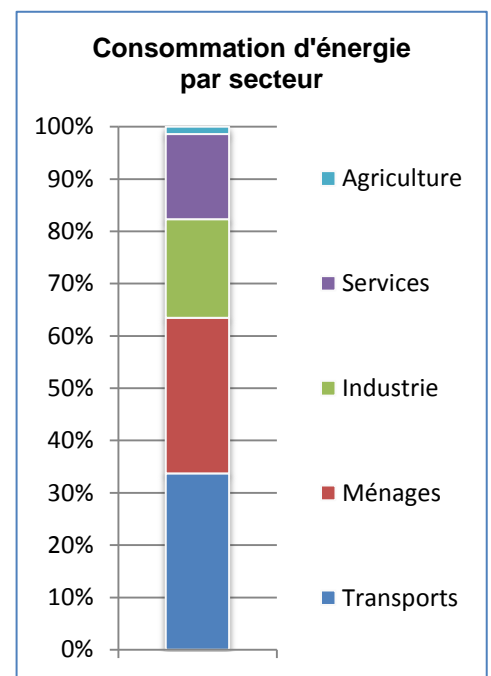
Le PLR propose que les constructions soient mises aux normes minimales de consommation d'énergie. Par ailleurs, le remplacement des vieux bâtiments dont l'assainissement n'est pas rentable ne doit pas être ralenti ou entravé par des complications bureaucratiques inutiles. De plus, les potentiels existants doivent être mieux exploités. Les bâtiments –d'utilisation privée ou industrielle – qui sont énergétiquement efficaces doivent être favorisés fiscalement. Les propriétaires qui assainissent leurs bâtiments et investissent dans l'utilisation cohérente d'énergies renouvelables doivent être récompensés. Cela permettra la création d'un parc immobilier suisse aux normes minimales de consommation d'énergie. Là de nouveau, il est possible de réaliser des économies au lieu de se contenter de faire des vœux pieux !

Le transport représente un tiers de notre consommation totale d'énergie. La mobilité génère près de 37% de nos émissions de CO<sub>2</sub>. Il faut donc imposer des normes minimales d'efficacité énergétique aux véhicules à moteur et créer des incitations fiscales afin d'encourager les investissements dans les véhicules peu polluants. Les entreprises de transport qui choisissent de se doter d'un parc automobile efficace doivent pouvoir amortir leurs coûts d'assainissement par rapport aux compagnies qui ne se conforment pas aux normes. De nouveau, les potentiels existants doivent être mieux exploités.

Il y a un lien direct entre la consommation d'énergie (toutes les formes d'énergie), la consommation d'électricité et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Si nous voulons profiter des potentiels d'efficacité existants, nous devons absolument garantir la sécurité de l'approvisionnement et mettre en place les conditions-cadres nécessaires à cet effet, afin de conserver notre avance économique et sociale, en comparaison internationale.

### Le PLR exige:

- › L'obligation d'appliquer le modèle de prescriptions énergétiques des cantons dans le domaine des bâtiments (MoPEC) ;
- › La simplification des procédures pour la rénovation et la construction de bâtiments ;
- › La facilitation et l'exonération fiscale des investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- › La non-augmentation de la taxe sur la valeur locative des bâtiments assainis ;
- › L'exonération fiscale pour l'acquisition de véhicules peu polluants (évaluation et prise en charge selon les normes de l'UE) ;
- › La participation de la Suisse au système européen d'échange de quotas d'émissions (ETS).



### 3. Production d'électricité

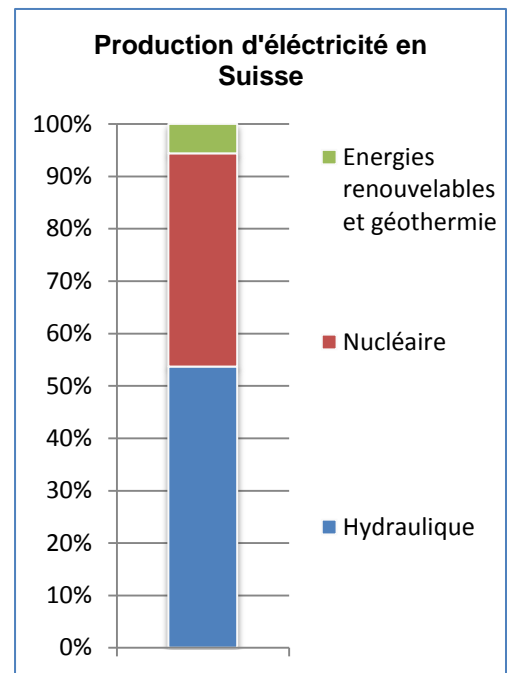
Les conditions-cadres du marché de l'électricité doivent être fixées de manière à favoriser les modes de production d'électricité les plus sûrs et efficaces en vue de garantir la sécurité de l'approvisionnement et la protection du climat. Les conditions cadres des modes de production d'électricité devraient être évaluées chaque 15 ans afin de tenir compte du progrès technologique et de garantir la sécurité des investissements.

Le PLR s'oppose à l'interdiction de technologies et de certains modes de production d'énergie. Le PLR s'oppose également à toute déclaration politique donnant la priorité à certaines technologies plutôt qu'à d'autres, sans qu'aucune efficacité économique ou écologique n'ait été au préalable démontrée. L'évaluation tous les 15 ans garantit que seuls les modes de production les plus efficaces seront retenus.

Les centrales nucléaires existantes restent indispensables à notre sécurité d'approvisionnement et doivent être exploitées tant que la sécurité de leurs installations est garantie. Le PLR ne soutiendra pas la construction de nouvelles centrales nucléaires utilisant l'actuelle génération de réacteurs. Dans ce domaine également, le PLR s'oppose à une interdiction totale des technologies.

Par ailleurs, le marché de l'électricité doit être libéralisé d'ici 2015 afin de permettre aux consommateurs de pouvoir choisir librement leurs fournisseurs. De plus, la Suisse doit parvenir à un équilibre entre les exportations et les importations d'électricité. Il est important de réduire la dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger. L'intégration de la Suisse dans le marché européen de l'énergie exige de conclure un accord avantageux sur l'électricité avec l'UE.

Le PLR s'oppose à des discussions stériles sur d'hypothétiques potentiels de production et d'efficacité. Nous suggérons la fixation de fourchettes [Cf. tableaux et graphiques séparés]. Une fois de plus, seule la pratique peut nous permettre d'identifier la technologie la plus adaptée.



Les centrales hydroélectriques fournissent environ 54% de notre production d'électricité. Il est possible là aussi d'utiliser pleinement le potentiel à disposition. D'une part, par le Repowering (rééquipement des centrales existantes) ainsi que par la construction de nouvelles petites et moyennes centrales hydrauliques. Il faut supprimer les obstacles et limiter les possibilités de veto dans les procédures d'autorisation de projets de construction de centrales hydrauliques et de projets concernant l'éolien, le photovoltaïque ou la biomasse. D'autre part, des bases légales doivent être créées pour permettre la construction de centrales sur des sites sur lesquels il n'est actuellement pas possible aujourd'hui de faire de constructions en raison d'oppositions déraisonnables.

Les investissements dans les centrales électriques actuelles doivent être facilités et rester une option attractive. Cela implique également qu'en matière de renouvellement des concessions hydrauliques qu'aucune redevance exorbitante ne soit requise.

Sur ce point, il convient de trouver une solution qui tienne compte de la souveraineté des eaux des communes et des cantons mais qui permette aussi aux investisseurs d'utiliser la ressource hydraulique dans les meilleures conditions possibles.

L'augmentation de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables volatiles nécessite l'amélioration de l'infrastructure du réseau et des capacités de stockage supplémentaire. Ces investissements importants ne pourront cependant être réalisés que si des conditions-cadres claires sont durablement établies et que les possibilités d'opposition contre les projets d'investissements sont limités.

Le PLR exige:

- › Une libéralisation du marché de l'électricité d'ici 2015;
- › Un renforcement de notre propre production et une réduction de notre dépendance vis-à-vis des importations d'électricité
- › L'intégration de la Suisse dans le réseau européen de distribution d'énergie par la conclusion d'un accord positif sur l'électricité avec l'UE ;
- › L'élaboration d'un mix énergétique qui garantisse la sécurité de l'approvisionnement, à des prix compétitifs ;
- › La prise en compte de progrès technologiques en matière d'énergie ;
- › Eviter d'exclure ou de favoriser une technologie particulière ;
- › Le renforcement et l'extension de notre réseau électrique et l'assurance de sa stabilité;
- › L'établissement d'objectifs réalistes en matière de politique climatique en Suisse ;
- › Le développement de la recherche en matière de nouvelles technologies de production et de stockage d'énergie.